



GUIDE PRATIQUE DU STATIONNEMENT

À compter du 1^{er} janvier 2019



BOULOGNE-BILLANCOURT
CHAVILLE
ISSY-LES-MOULINEAUX
MARNES-LA-COQUETTE
MEUDON
SÈVRES
VANVES
VILLE-D'AVRAY

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21 Service & appel gratuits





Payant les dimanche et jours
fériés pendant les grands salons



ZONAGE DU STATIONNEMENT SUR VOIRIE ISSY-LES-MOULINEAUX

VOIES PAYANTES

ZONE ROUGE	ZONE ORANGE	ZONE JAUNE
Durée maximale conseillée 2h De 9h à 19h30 du lundi au samedi	Durée maximale conseillée 5h De 9h à 19h30 du lundi au samedi	Durée maximale conseillée 5h De 9h à 19h30 du lundi au samedi
Gratuit du 1 ^{er} au 15 août	Gratuit du 1 ^{er} au 31 août	Gratuit du 1 ^{er} au 31 août

TARIFS VISITEURS

	1h	2h	2h15	2h30	Au-delà : stationnement non-autorisé	Résidents et Artisans : 30 minutes gratuites par jour (sur inscription)*	
ZONE ROUGE	1,90 €	3,50 €	15 €	35 €			
ZONE ORANGE	1,40 € / heure					15 €	35 €
ZONE JAUNE	1,20 €	2 €	3 €	4 €	5 €	15 €	35 €

FORAITS (SUR INSCRIPTION)

	RÉSIDENT	PROFESSIONNEL	ARTISAN
En zone rouge	*Non valable	Non valable	*Non valable
En zones orange et jaune	Valable	Valable	Valable
1/2 journée	0,70 €	Non disponible	Non disponible
Journée	1,30 €	3,30 €	Non disponible
Semaine	6,20 €	16,50 €	Non disponible
Mois	24 €	66 €	Non disponible
Trimestre	69 €	Non disponible	Non disponible
Année	197 €	Non disponible	200 €
Véhicule basse émission	0 €	Non disponible	Non disponible
Professionnel de santé effectuant des visites à domicile	Non disponible	0 €	Non disponible

COMMENT PAYER LE STATIONNEMENT ?

Avec votre smartphone



Sur internet



www.paybyphone.fr
www.whooshstore.fr

À l'horodateur



CB



CB sans contact



Monnaie

tickets dématérialisés

Au guichet



Forfaits uniquement

Indigo - parking Marché
150 rue du Vieux Pont de Sèvres
92100 Boulogne-Billancourt
boutique-voirie-gpso@parkindigo.com
01 58 17 10 42

COMMENT S'INSCRIRE EN TANT QU'ÉTRANGER - RÉSIDENT - PROFESSIONNEL - ARTISAN ?

Les tarifs spécifiques aux résidents, professionnels et artisans sont accessibles sur inscription :

- sur internet : www.issy.com/sta
- au guichet : Centre administratif - 47 rue du Général Leclerc - Issy-les-Moulineaux

Informations :

www.issy.com
01 41 23 80 00

Une fois l'inscription validée, un droit dématérialisé est associé à votre immatriculation, et les tarifs spécifiques deviennent accessibles sur l'ensemble des canaux de paiement (applications mobiles, horodateurs, sites Internet).

LE FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS)

Le Forfait de post-stationnement ou FPS est une régularisation du paiement de la redevance de stationnement, due dans les cas suivants :

- Non paiement du stationnement
- Dépassement de la durée de stationnement payée
- Paiement du stationnement dans la mauvaise zone

Sur le territoire de GPSSO, le FPS a été fixé à **35 €**, avec **une minoration à 25 €** en cas de paiement sous 4 jours calendaires.

COMMENT PAYER UN FPS ?

J1	FPS minoré	25 €	- En ligne : paiement.usager.tefps.fr - Smartphone - Horodateur
J+4	FPS	35 €	Se reporter à l'avis de paiement transmis à domicile par l'ANTAI.
J+90	FPS majoré	35 € + 50 € de majoration par l'État	

COMMENT CONTESTER UN FPS ?

J1	En ligne : paiement.usager.tefps.fr
J+30	Plus de contestation possible

Contrairement aux autres amendes, pour contester un FPS, il n'est pas nécessaire de le régler. La contestation est aussi possible par lettre recommandée avec accusé de réception : toutes les informations sur www.seineouest.fr (rubrique stationnement).

www.seineouest.fr

0 800 10 10 21

Service & appel gratuits

